



Boisset-lès-Montrond

AU SOMMAIRE :

- > Le mot du maire
- > Etat civil
- > Extraits des comptes rendus du conseil municipal
- > Au fil des dossiers
- > La bibliothèque, les associations

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE au public :

Lundi : 16h30 -18h30

Jeudi : 16h30 -18:30

Vendredi : 10h-12h

Le site et un cahier en mairie sont à votre disposition pour recueillir vos remarques et suggestions.

VOUS POUVEZ RENCONTRER LES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS :

Lundi 16h30-18h30 : Claudine COURT

Jeudi 16h30-18h30 : Claudine COURT

Vendredi 10h-12h : René HRYNIOW

HORAIRES

DE LA BIBLIOTHÈQUE (GRATUITE) :

Lundi et vendredi : 16h30 – 18h

Mercredi et samedi : 11h-12h

AVOCAT EN MAIRIE

PERMANENCE de consultation gratuite les vendredis matin sur rendez-vous

La prise de rendez-vous se fera à la mairie.

HORAIRES

DE LA DÉCHETTERIE DE MONTROND :

Lundi : 14h - 17h30

Mardi au Vendredi : 8h30-12 h / 14h-17h30

Samedi : 8h30 à 17h30

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Informations consultables sur le site de la mairie

Mairie de Boisset-lès-Montrond

1 Place de l'église 42210 Boisset-lès-Montrond

Tél. : 04 77 54 40 16

Courriel : mairie.boisset42@wanadoo.fr

Sites de la mairie :

www.boisset-les-montrond.com

 Mairie de Boisset-lès-Montrond

Site de Loire Forez Agglomération:

www.loireforez.fr

Le mot du maire :

Nous arrivons à la fin de l'année 2022 avec de nouvelles consignes énergétiques.

Comme de nombreuses communes de notre territoire nous baissions le chauffage sur l'ensemble de nos bâtiments et restreignons l'éclairage de nuit : extinction des lampadaires de 22h à 6 heures, les illuminations ne dureront qu'un mois.

Autre changement : depuis peu dans vos boîtes aux lettres vous avez été informés de la modification de la collecte des déchets au 1^{er} janvier 2023, quelques exemplaires sont disponibles en mairie. En effet nous pourrions mieux trier et mettre plus de choses dans la poubelle jaune. Ainsi nous diminuerons progressivement nos déchets non recyclables. Nous vous invitons aussi à composter sachant qu'en 2024 nous ne devons plus mettre de déchets ménagers dans la poubelle grise.

Cette année nous faisons encore face à l'absence de secrétaire, nous vous invitons à privilégier les mails pour communiquer avec la mairie. Nous en sommes désolés et faisons au mieux pour être à votre écoute. Je remercie tous ceux et celles qui nous aident à mener à bien notre tâche en participant de près ou de loin au bien-vivre dans notre commune.

Pour fêter la nouvelle année, nous vous invitons à nous retrouver tous autour d'une galette des rois vendredi 6 janvier à 20h. A cette occasion nous vous présenterons nos vœux, en attendant passez de belles fêtes de fin d'année.

Claudine COURT



NAISSANCES

Félicitations aux parents de :

- Rose FEDIX, née le 2 septembre,
- Zoë COTTIN SIMON, née le 4 octobre,
- Louise PREAUD, née le 6 novembre,
- Albane CHAUT, née le 6 novembre,
- Kais AZOUGAGH, né le 6 novembre,
- Louis PEREIRA VIAL, né le 2 décembre.

MARIAGES

Toutes nos félicitations à :

- Gaétan WERKOFF et Noémie MEUNIER unis le 10 septembre,
- Florian FAURE et Aurore GRANGE unis le 29 octobre.

DÉCÈS

Nos sincères condoléances aux familles boissetaires qui ont perdu un proche.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Vœux de la municipalité : vendredi 6 janvier à 20h.

À NOTER

Mairie : fermeture du 23 au 31 décembre.

Bibliothèque : fermeture les samedis 24 et 31 décembre.

École : PENSEZ à préinscrire vos enfants en mairie.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 juillet 2022

Délibération cimetièrre : des concessions n'ont pu être renouvelées. Il est décidé de conserver le tarif 2021.

Travaux cour maternelle école : sont présentés différents jeux susceptibles d'être installés en restant dans le budget de 10 000€ HT à la charge de la commune plus la participation du Sou des Écoles de 15 à 18 000€. Le conseil reporte sa décision car il souhaite recueillir au préalable l'avis des enseignants.

Illuminations : chaque année, la pose et dépose coûte 1 500€. Le conseil valide la réparation de deux motifs et le déplacement de plusieurs motifs pour un montant de 2 522€.

Réaffectation « amende de police » à l'entrée sud : abandon du projet de pose de coussins berlinois remplacé par une signalétique au sol et un panneau lumineux en attendant la mise en place d'un plateau traversant.

Programme voirie LFa : le budget de 26 000€ financera les travaux de la future sortie de l'école sur la venelle du canal.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 26 septembre 2022

Intervention de l'Espace Public Numérique mobile (EPN) proposé par Lfa :

Ce service propose des formations pour mieux appréhender le numérique (smartphone, tablettes, ordinateur).

Il est décidé de commencer avec le groupe de l'alphabétisation (élèves et professeurs) pour l'étendre à l'ensemble de la population. Une convention sera signée pour un an : coût de la prestation 300€ pour 6 ateliers de 2h avec un conseiller.

Mobilier et matériel de cantine :

- Mobilier : MOBIDECOR à BONSON a été retenu.
- Matériel : la Société MAG & PRO, fournisseur actuel de la commune a fait la meilleure offre.

Décision modificative pour régler la maintenance de l'éclairage public du terrain de foot au SIEL.

Groupement de commandes Assurances (LFa) :

Dans le cadre du marché «Groupement de commandes assurances» que LOIRE FOREZ agglomération souhaite renouveler au 1^{er} janvier 2024, il nous est proposé de participer à cette consultation.

Questions diverses :

- Commission ouverte sur le thème de la transition énergétique : lundi 3 octobre à 18h30
- Commission ouverte sur le thème des associations : mercredi 19 octobre à 18h30
- Quatre boissetaires se sont manifestés en mairie pour signaler l'apparition de fissures suite à la sécheresse
- Congrès des maires de la Loire à ST JUST ST RAMBERT le 21 octobre 2022
- Le Comité des fêtes organisera Halloween samedi 5 novembre
- LFa a établi un questionnaire sur les aidants.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2022

Réforme de la taxe d'aménagement : la commune perçoit ce produit applicable à toutes les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme. La loi de finances 2022 indique qu'un reversement de tout ou partie de cette taxe à l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) est obligatoire. Le conseil communautaire décide d'instaurer le reversement de 25 %. Le conseil municipal accepte.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 : compte tenu du contexte réglementaire, il est proposé d'adopter la mise en place de cette nomenclature pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Lotissements privés : par courrier, les copropriétaires du lotissement « le Clos des Piorons » ont souhaité rétrocéder la voirie privée de leur lotissement à la commune pour l'intégrer dans son patrimoine. Le Conseil Municipal n'a pas abondé dans ce sens pour le motif que cette voirie n'est pas traversante et que cela pourrait créer un précédent au regard des dix autres lotissements privés.

Notification CLECT : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie dans les locaux de Loire Forez agglomération mardi 27 septembre 2022 pour étudier le transfert de voies : 75 mètres pour notre commune.

Questions diverses :

- Les résidents du domaine du Colombier sis rue du Bourg en Haut du n°25 au n°33, se plaignent d'une difficulté à les situer à cette adresse. Une signalétique sera étudiée pour remédier à cette confusion.
- Le Trail du Forez traversera notre village le 25 juin 2023.
- Eclairage public, modification de l'extinction de nuit qui passera de 22h à 6h au lieu de lieu de 23h à 5h.

RAPPEL : nous vous rappelons qu'un cahier est à votre disposition en mairie pour recueillir vos remarques et suggestions, vous pouvez également vous connecter sur le site de la mairie www.boisset-les-montrond.com

INFOS BIBLIOTHÈQUE

Opération LEGO® :

- Partenariat avec l'école : toutes les classes profitent d'une installation éphémère sur différents thèmes :
 - La guerre de 14-18 pour les CE2, CM1, CM2
 - Les pompiers pour les CP, CE1, CE2
 - La maison pour les PS, MS, GS
- Exposition à la bibliothèque, jusqu'au 9 janvier, d'un village de Noël.



Cette opération est rendue possible grâce à Yves PILEYRE, boissetaire passionné de LEGO®, qui a généreusement accepté de mettre en place ses installations dans les classes et de les commenter. Par la suite les enfants seront invités, au cours d'un atelier, à monter un objet en s'aidant d'une notice.

Si un thème est réservé à un niveau, tous les enfants de l'école profitent de l'installation pendant que les bénévoles racontent un Kamishibai sur un Butai (petit théâtre japonais confectionné gracieusement, en bois, par Claude DEAL)

Cette opération commencée le 6 décembre avec les plus grands élèves se poursuivra en janvier, février et mars.

Entre temps, les bénévoles de la bibliothèque accueillent les classes pour faire découvrir aux enfants le village de Noël, des albums, des livres, des Kamishibais...

Nouvelle animation : « Dis, raconte-moi une histoire »

A partir du 7 janvier 2023, tous les deuxièmes samedi du mois de 10h30 à 11h, la bibliothèque accueillera les enfants de 0 à 4 ans pour une petite histoire.

La première séance sera sur le thème des DOUDOUS. Leur présence est vivement conseillée !



DECHETS

Bientôt 100% des emballages et papiers dans nos bacs jaunes !

À partir du 1^{er} janvier 2023, tous nos papiers et nos emballages sont destinés à être triés. Cette simplification des consignes de tri est un plus pour la réduction de nos déchets !

- « - Cette barquette, ça se trie ou non ?
- Maman, papa, je le mets où ? »

A compter de janvier 2023, les consignes de tri seront plus claires et plus simples, tous nos emballages (que l'on tente de réduire par ailleurs) sont destinés à la poubelle jaune.

Tous au tri !

Hormis le verre (à déposer dans les colonnes ou en consignes), tous les emballages, qu'ils soient en carton (les gros volumes vont en déchèterie), en métal, en plastique, en papier, direction le bac jaune. C'est simple !

Pour faciliter le tri, il ne faut pas imbriquer plusieurs emballages (pots de yaourts par exemple) et nul besoin de les laver. Ils doivent être déposés en vrac, même sales et aplatis pour gagner de la place. Ces déchets ont alors une grande chance d'être valorisés, contrairement au bac gris qui n'est pas trié. Avec ces extensions de consignes, plus d'excuse pour ne pas trier : visez le bac jaune !

URBANISME

Quelques omissions ont été constatées à propos des travaux faits par des particuliers :

- Absence de déclaration, par exemple couleur du crépi des façades, création de fenêtres de toit, panneaux photovoltaïques ...
- Un panneau lisible de l'extérieur doit être affiché sans interruption pendant le délai de recours de 2 mois et rester en place pendant la durée des travaux.

Des actions seront menées pour régulariser ces manquements.

ENVIRONNEMENT

Vidanger sa piscine dans les règles : hivernage, réparation... Se référer à l'article R 1331-2 du Code de la santé publique, sur les interdictions et préconisations sur ce type de rejet. Les services de la Mairie et de LFA sont à votre écoute pour vous conseiller.

A QUOI ON JOUE ?

Comment occuper vos soirées d'hiver ? Voici la solution : « le ludobus ». Il vous propose des CD, DVD et jeux sur le parking de la salle des sports les mercredis 18 janvier, 25 février de 9h30 à 11h. Service gratuit pour tous.

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis la mi-décembre, la durée de l'éclairage public est réduite de deux heures. L'économie réalisée alimentera le cercle vertueux.

Depuis 2015, la communauté d'agglomération Loire Forez, constituée de 88 communes, a mis au point un dispositif innovant. Sur le principe de l'économie circulaire, les économies budgétaires réalisées grâce à l'extinction de l'éclairage public la nuit financent la rénovation thermique du patrimoine immobilier de la collectivité, créant ainsi de nouvelles économies d'énergie.

MONOXYDE DE CARBONE

Quelques conseils en période de grands froids :

- aérez votre logement, ne bouchez pas les entrées d'air
- n'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
- n'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu ; ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence
- installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos (garage, cave, buanderie...)
- ne laissez pas couvrir le feu de votre poêle si une période de redoux est annoncée
- si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service

Il existe sur le marché français des détecteurs de monoxyde de carbone fixes ou portables (la norme européenne NF EN 50291 doit figurer sur l'emballage du produit).

CCAS

Samedi 2 décembre a eu lieu le repas du CCAS au restaurant le Cerizet, chez Nicole. Nos Aînés ont été ravis de se retrouver pour discuter et participer à ce bon repas. Ils avaient le choix entre un repas, un colis ou un bon d'achat dans nos commerces locaux. Quelques cartes de vœux ont été réalisées par les enfants du périscolaire.

Nous leur souhaitons de belles fêtes de fin d'année.



LE BRIGADIER D'OR

Les acteurs de la troupe de théâtre du Brigadier d'or de Boisset ont repris fin septembre leurs répétitions.

Les vendredis, en fin de journée, ce sont onze ados qui préparent la pièce de Philippe BOUZEAU "Auteur en baisse". Ils sont coachés par Julie GRANGE et David MOULANGER.

Six adultes répètent les vendredis soir à partir de 20H30 une comédie en deux actes d'Olivier TOURANCHEAU "Arrêtez vos salades ! ». Ils sont accompagnés pour la mise en scène, les décors, etc... par Philippe et Christine TARDY et Eliane MADAIRE.



Comme chaque année nous jouons pour une association ; cette année nous avons choisi l'association « 1000 pattes » de Bas en Basset en Haute Loire. Cette association, à but humanitaire, participe à la construction d'écoles en Afrique, et aide également les enfants malades ou handicapés en FRANCE.

Les dates à retenir sont les suivantes :

- samedi 18 Mars 2023 à 20H30
- vendredi 24 et samedi 25 Mars à 20H30
- vendredi 31 Mars à 20H30.

Nous vous attendons nombreux à ces différentes dates et nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL LÉO LAGRANGE

LES VACANCES : le centre de loisirs sera installé du lundi 19 au vendredi 23 décembre à l'Hôpital-le-Grand (local du périscolaire). Le thème proposé par l'équipe d'animation est « Noël dans le Monde » : photophores, cartes de vœux et autres activités créatives ...

Nous inviterons les enfants à être curieux et à se poser la question : comment se déroule Noël dans les autres pays ?

LES MERCREDIS : après les vacances, reprise de l'accueil de loisirs à l'Hôpital-le-Grand (local du périscolaire). Les mercredis seront rythmés par les fêtes annuelles : Epiphanie, nouvel an chinois...

Nous fêtons aussi la Bande Dessinée !

LE PÉRISCOLAIRE : reprise mardi 3 janvier 2023.

Informations et inscriptions : melanie.bourmault@leolagrange.org

CLUB AMITIÉ LOISIRS

Assemblée générale du « Club Amitiés Loisirs » mardi 10 janvier 2023 à 14 heures à la salle des Fêtes.

Toutes personnes ayant son mardi après-midi de libre peut devenir membre, quel que soit son âge.

Les mardis de 14h à 18h, le Club Amitié Loisirs est ouvert à tous : venez nombreux !

CJS SECTION BADMINTON

La rentrée s'est très bien passée avec une quarantaine de licenciés surmotivés.



FCBC

Cette année, grande nouveauté : nous faisons partie d'un groupement Loire Foot Forez, ce qui permet au FCBC d'avoir des équipes de 6 à 18 ans.

Les entraînements des U6 à U9 sont les mardis soir à 18H00.

Les entraînements des U11 et U13 sont les lundis et mercredis soir à 18H00.

Les entraînements des critères sont les mardis soir à 19H00,

Les entraînements des séniors sont les mercredis et vendredis à partir de 18H30.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour suivre et entraîner nos bambins. Ne vous faites pas prier !! venez rejoindre une équipe humaine et dynamique.

Nous avons constaté des incivilités autour du stade et sur la pelouse que nous trouvons déplorables et détestables.

Le bureau a fait peau neuve : notre cher président Armand DÉCHANDON rend son tablier. Le nouveau président, Yvan THEVENON dit « Le Coq », et son bureau remercient infiniment Armand pour le travail accompli pendant toutes ces années. Il a connu de nombreuses satisfactions, notamment des montées et une finale de coupe de la Loire.

Il a donné de sa personne pour initier le projet construction de la buvette et réfection des vestiaires.

Un grand merci à toi Armand... Bon vent !

